



**Appel à candidature pour recrutement d'un consultant
chargé de l'élaboration et dispensation de modules de formation
sur 5 thématiques de la prise en charge médicale
des femmes et jeune filles victimes de violence**

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant national pouvant mobiliser des experts enseignants nationaux pour le développement de contenus pointus de formation et l'animation de deux cycles de 5 webinaires chacun relatifs à certains aspects spécifiques de la prise en charge médicale des femmes et filles victimes de violences, à savoir :

- 1) La prise en charge gynécologique de la violence sexuelle chez les FFVV ;
- 2) La prise en charge médico-légale des FFVV ;
- 3) L'évaluation du retentissement psychologique et soins de santé mentale des FFVV ;
- 4) Lignes directrices pour la communication et l'accueil des femmes et filles victimes de violence et en rapport avec la crise COVID 19 ;
- 5) L'organisation de la prise en charge de la violence pendant la pandémie.

Tous les contenus de formation développés devront prendre en considération les guides des normes et standards de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence élaborés par le Programme National de la Santé pour la Prise en Charge des Femmes et des Enfants Victimes de Violence dans le cadre de son Plan Stratégique 2017-2021.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF

En 2017, le Ministère de la Santé a institutionnalisé le Programme National pour la Prise en Charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence qui dans sa logique d'intervention met les Unités intégrés de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence au centre d'un réseau coordonné de prise en charge multidisciplinaire intra et extra système de santé. Le réseau compte aujourd'hui 113 unités sur le territoire national toutes implantées au niveau hospitalier. La mission de ces unités est d'assurer une prise en charge intégrée, globale et multidisciplinaire, médicale et psychologique des femmes et enfants victimes de violence. Les femmes victimes de violence ont le droit de bénéficier d'un certificat médical accordé gratuitement par l'unité. Celles-ci se chargent également de faciliter les procédures administratives et l'accompagnement de la victime au sein de l'hôpital pour lui prodiguer les soins nécessaires mais également le travail d'orientation des victimes vers les cellules de la justice, de la police ainsi que les ONG actives dans le domaine de la protection et le soutien des femmes victimes de violence. Le fonctionnement de ces unités est assuré par une équipe pluridisciplinaire. Dans plusieurs cas, il est possible de faire appel à d'autres médecins spécialistes : légiste, pédiatre, gynécologue, psychiatre ...

Ces UIPECFEVV disposent de référentiels pour la prise en charge et la gouvernance.

En cette période de pandémie COVID 19, une réorganisation hospitalière pour la création des circuits de prise en charge COVID 19 s'est imposée. Des efforts pour la réadaptation de l'offre de services pour répondre aux besoins des différents citoyens ont été nécessaires.

C'était aussi le cas pour plusieurs programmes de santé publique pour maintenir la continuité des services et les acquis des performances affichées au niveau souhaité. Ainsi, le Programme National de Santé pour la Prise en charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence en collaboration avec l'UNFPA a de son côté entrepris plusieurs actions pour répondre efficacement aux besoins des victimes violences pendant cette période.

La révision du système d'information, le lancement de la plateforme numérique pour le signalement direct des actes de violences subit et le soutien à distance des victimes, la mise à niveau de certaines unités de même que leur accompagnement pour le maintien des niveaux de performance enregistrés.

Un accompagnement pour l'opérationnalisation de toutes ces interventions s'impose pour garantir un suivi rapide des équipes sur le terrain. Un travail et un suivi rapproché avec les professionnels de santé sur le terrain s'avère nécessaire.

A cet effet le Ministère de la Santé / Direction de la Population, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population, a prévu la présente consultation, qui porte sur la mobilisation de consultants(es) experts pour l'élaboration et dispensation de modules de formation pointus sur 5 thématiques relatives à la prise en charge médicale de la violence faite aux femmes et aux jeune filles.

Ces modules seront dispensés en ligne à l'occasion des journées d'activisme pour la célébration de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et publiés sur le site de la plateforme du Programme National de la santé pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Objectif général :

Adapter la réponse des unités intégrées de prises en charge des femmes et enfants victimes de violence au contexte de la pandémie COVID 19. Tous les professionnels de la santé du circuit hospitalier préférentiel de la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence sont mobilisés et engagés dans le processus de PEC selon le paquet de service essentiel.

Objectifs spécifiques :

- Célébrer la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes par l'organisation de deux cycles de formation traitant chacun les cinq modules de formation médicale autour de cinq aspects prioritaires de la prise en charge sanitaire des femmes et filles victimes de violence.
- Elaborer 5 modules de formation médicale pointus sur les aspects suivants :
 - a) La prise en charge gynécologique de la violence sexuelle chez les FFVV ;
 - b) La prise en charge médico-légale des FFVV ;
 - c) L'évaluation du retentissement psychologique et soins de santé mentale des FFVV ;

- d) Les lignes directrices pour la communication et l'accueil des femmes et filles victimes de violence et en rapport avec la crise COVID 19 ;
- e) L'organisation de la prise en charge de la violence pendant la pandémie.
- Dispenser en ligne les cinq modules de formation élaborée et diffuser le contenu dans la plateforme du Programme National pour la Prise en Charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence
- Informer les professionnels de la santé sur le contenu des nouvelles circulaires ministérielles relatives au lancement de la nouvelle plateforme numérique : « Stop violence » et le nouveau système d'information pour les victimes de violences élaboré et adapté au contexte COVID 19 (expliquer comment les notifications doivent être utilisées, suivi et gérées aux différents niveaux et comment le suivi des cas doit être fait).

3. PROFIL DU CONSULTANT

La/le consultant(e) doit avoir les compétences et les qualifications suivantes :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de spécialité médicale dans l'un des domaines suivants : Médecine légale, gynécologie, ou en urgentologie ;
- Expérience confirmée de collaboration avec des programmes de santé publique notamment ceux de la santé de la mère, de l'enfant, santé mentale ;
- Connaissance prouvée en pédagogie ;
- Parfaite maîtrise des logiciels bureautiques courants et des outils de présentation ;
- Fortes aptitudes de communication, oralement et par écrit, pour proposer des stratégies, des démarches, des outils auprès des acteurs, des bénéficiaires et des partenaires de programmes complexes.

Atouts particuliers :

- Connaître l'organisation du système de santé marocain et les outils de promotion de santé disponibles.
- Une formation en santé publique serait un atout.

4. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE ET LES LIVRABLES ATTENDUS

Phase 1 : Une note méthodologique et le Plan de travail complet de la mission, comprenant notamment les activités, le calendrier et les outils, la planification et les points d'étapes, le format des livrables et des productions, sera élaboré par l'expertise mobilisée, en concertation avec l'équipe du programme national de la Prise en charge des femmes et enfants victimes de violence et le point focal de l'UNFPA et dans le jour suivant la signature du contrat ;

Phase 2 : Elaboration d'une note événementielle comportant une proposition pour l'organisation des deux sessions (cycles) de 5 webinaires de formation, ainsi que le contenu des supports de communication des webinaires ;

Phase 3 : Elaborer le contenu des 5 modules de formation qui seront dispensés en ligne, ainsi que le pre-test et post-test à soumettre aux participants. Fournir dix questions (2 questions par module) à 3 choix multiples à soumettre aux participants à la fin de chaque cycle permettant ainsi de leur fournir un certificat de participation ;

Phase 4 : Encadrements et animation des webinaires organisés ;

Phase 5 : Rapport final comportant le sondage d'opinions des participants (résultats des pré-tests et des post-tests)

Tous les contenus de formation développés devront prendre en considération les guides des normes et standards de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence élaborés par le Programme National de la Santé pour la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence dans le cadre de son plan stratégique 2017-2021 et qui sont basés sur le paquet de services essentiels.

Supervision de la consultation :

La consultation sera conduite sous la supervision d'un comité ad hoc composé de membres représentant l'UNFPA et la Direction de la Population.

Ce comité se chargera également de la validation des livrables.

Au terme de chaque étape, le consultant doit remettre les livrables et le rapport en trois (3) exemplaires. Les documents doivent être livrés sur papier et sous format électronique modifiable.

Modalité de paiement :

A la réception des livrables.

5. DUREE ET PLANNING PREVISIONNEL DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée de **28 hommes-jours** ainsi répartis :

- 1 jour pour le cadrage et la finalisation de la note méthodologique ;
- 3 jours pour le développement des contenus de chaque module de formation (un total de 15 jours) en concertation avec le responsable du Programme national de la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences qui facilitera aux consultants les contacts nécessaires pour la finalisation des contenus avec d'autres programmes de santé publiques ou suivant les besoins identifiés ;
- 1 jour pour le développement des supports de communication des sessions de formation en ligne qui seront diffusés sur la plateforme du Programme Nationale ;
- 10 jours pour l'animation et la dispensation en ligne des sessions de formation ;
- 1 jour pour l'élaboration du rapport de sondage d'opinion des PS sur les sessions dispensées et recommandations.

Cette consultation aura lieu durant le mois de Novembre 2020.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants soumissionnaires doivent fournir dans le cadre de leur proposition les éléments suivants :

Une note méthodologique spécifiant l'approche qui sera adoptée pour chaque thématique et le calendrier d'exécution ;

CV du consultant, indiquant les expériences dans les domaines cités ci-dessus ;

Une offre financière détaillée

Le Bureau de l'UNFPA à Rabat se réserve le droit de vérifier la véracité des déclarations du titulaire et lui demander de produire les justificatifs confirmant ses déclarations.

EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique ;
- L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

- La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 60%).
- L'offre financière (note sur 100, pondération 40%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le candidat retenu recevra un courrier par mail l'invitant à se présenter à engager les procédures de consultation.

Analyse technique comparative des offres

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences en lien avec la consultation	30
Pertinence de la note méthodologique	50
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

a) Analyse financière comparative des offres

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

- $F=100 \cdot P_{\min} / P$ (P : Prix de l'offre et P_{\min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante).

b) Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 60% pour l'offre technique.
- 40% pour l'offre financière.
- $N=0,6 \cdot T + 0,4 \cdot F$

Les candidatures seront classées en fonction de du total pondéré « N ».

7. DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s d'adresser le dossier de candidature par courrier à l'adresse suivante : Bureau UNFPA-Rabat/13, Avenue Ahmed Balafrej, Souissi- Rabat, et ce au plus tard le **Dimanche 08 Novembre 2020** à 16 h heures de Rabat.

L'enveloppe devra porter la mention : *A l'Attention de Mme Cristina PILO et Mme Mouna JAMAI
« MPTF – Formation paquet service PEC FVV »*

La **même proposition devra être envoyée par email** en format **PDF** aux adresses suivantes : pilo@unfpa.org – jamai@unfpa.org – elbergui@unfpa.org. Le sujet de l'email doit impérativement porter la mention suivante « Candidature MPTF – Formation paquet service PEC FVV »

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.